

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Pedian SG**Code du produit:** 100463, 100464**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
Fax +41 (0)62 746 80 08  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch

**Service chargé des renseignements:**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
Fax +41 (0)62 746 80 08  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Eye Dam. 1      H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4      H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1      H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05



GHS07

**Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit: Pedian SG**

(suite de la page 1)

**· Mentions de danger**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Indications complémentaires:**

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**· 2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**· Composants dangereux:**

50723-80-3	2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium	96,6%
	⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**· 4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**· Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.  
Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

**· Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Recourir à un traitement médical.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.  
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

**· Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Recourir à un traitement médical.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit: Pedian SG**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
  - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
  - Poudre d'extinction
  - Mousse
  - Eau pulvérisée
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
  - Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>)
  - Monoxyde de carbone (CO)
  - Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)
  - Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
  - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
  - Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
  - Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
  - En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
  - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
  - Éviter la formation de poussière.
  - Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
  - Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
  - Recueillir par moyen mécanique.
  - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
  - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - Bien dépoussiérer.
  - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
  - La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
  - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
  - Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit:** Pedian SG

(suite de la page 3)

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.  
Protéger des températures supérieures à : 40 °C Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Interdire l'accès aux enfants.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



DIN EN 149 avec filtre FFP2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

(EN166)

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit:** Pedian SG

(suite de la page 4)

**· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**· Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales.**

**· Aspect:**

Forme:

Granulés

Couleur:

Jaune

**· Odeur:**

Aromatique

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:**

6-8 (CIPAC Eau standard D)

**· Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

>20 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

**· Point d'éclair**

Aucun données existants.

**· Inflammabilité (solide, gaz):**

Non déterminé.

**· Température de décomposition:**

160 °C

**· Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**· Propriétés explosives:**

Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.

**· Pression de vapeur:**

Non applicable.

**· Densité:**

Non déterminée.

**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Soluble

**· Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

0,77 log Kow (substance active, pH 5)

**· Viscosité:**

Dynamique:

Non applicable.

**· Teneur en solvants:**

Teneur en substances solides:

100,0 %

**· 9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**· 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 10.2 Stabilité chimique**

**· Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**· 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 10.5 Matières incompatibles:**

Base fort

Oxydant fort

Acide fort

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit: Pedian SG**

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>500 - < 1000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 4h	>5,5 mg/l (rat) (OECD 403)

##### · Effet primaire d'irritation:

##### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

##### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

##### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

##### · Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pas de danger par aspiration attendu.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

EC10 72h	13,5 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC10 7d	2,5 mg/l (lemna gibba)
EC50 48h	>100 mg/l (daphnia magna) (OECD 202, Teil 1)
EC50 72h	>100 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50 7d	11,1 mg/l (lemna gibba)
LC50 96h	>100 mg/l (truite arc-en-ciel) (EPA 72-1, statisch)

##### · 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

##### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

##### · 12.4 Mobilité dans le sol

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit:** Pedian SG

(suite de la page 6)

- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:** 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>   | Non applicable. |
| · <b>Indications complémentaires de transport:</b> Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus. |                 |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
- **Classe de pollution des eaux:**  
Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.  
Eviter chaque contact inutile avec le produit.  
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.05.2020

Révision: 18.05.2020

**Nom du produit: Pedian SG**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. (suite de la page 7)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA****· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3